

## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:</i>	31.10.2014	15:44	14.359	DEF	
	Annule et remplace				

**Auteur(s):** Quentin Stauffer

**Titre:** Taxes d'études dans les HES-SO

**Contenu:**

Quelques semaines après la rentrée scolaire, de nombreux jeunes doivent payer leurs taxes d'études. Depuis 2011, certains étudiants doivent payer plus de 10.000 francs pour l'année de formation propédeutique dans certaines HES-SO.

Le Conseil d'État peut-il nous informer si une telle pratique a lieu dans le canton? Si oui, d'une part, quel est le nombre d'étudiants concernés et quels sont les montants de ces taxes? D'autre part, quelle est la position du Conseil d'État vis-à-vis de la différenciation de l'année propédeutique des années suivantes de formation, quand on connaît les discriminations qui en découlent?

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Quentin Stauffer	
Autres signataires (nom, prénom)	
Daniel Ziegler	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**